

# Comment l'AI accompagne Maxime?

Le parcours de Maxime commence dès le dépôt de la demande auprès de l'AI. À partir de ce moment, des mesures adaptées aux besoins de santé et au développement de Maxime sont mises en place. Le-la Case Manager est présent-e à chaque étape pour répondre aux questions de la famille, coordonner les prestations AI et s'assurer que Maxime reçoit tout ce qui peut l'aider à progresser.



## De 0 à 3 ans : Les premières étapes

Durant ses premières années, le-la Case Manager identifie les aides supplémentaires possibles pour Maxime, comme l'allocation pour impotent, afin de soutenir ses premiers apprentissages et son développement.



## De 4 à 6 ans : Bien démarrer l'école

À l'entrée à l'école, le-la Case Manager vérifie si le suivi médical de Maxime a évolué (nouvelles thérapies, médicaments, etc.), afin qu'il bénéficie des mesures susceptibles de l'aider à bien commencer sa scolarité.



## De 14 à 16 ans : Penser à l'avenir

À partir de 14 ans, il devient important de réfléchir aux choix de formation de Maxime. Les spécialistes du service ANDIAMO, en charge des jeunes, l'accompagnent dans ses réflexions et dans la préparation de sa transition vers le monde du travail.

## De 7 à 13 ans : Suivi scolaire

Au fil de sa scolarité, le-la Case Manager fait le point et identifie les éventuels besoins particuliers de Maxime, comme la mise à disposition d'un ordinateur pour faciliter son apprentissage.





### De 17 à 18 ans : Passage à l'âge adulte

À 18 ans, Maxime devient adulte. L'AI s'assure que les prestations restent adaptées à ses besoins.



### De 19 à 20 ans : Ajuster les prestations

À 20 ans, certaines aides prennent fin. Le·la Case Manager évalue la possibilité de les prolonger pour soutenir la formation de Maxime.



[aivd.ch/parents](https://aivd.ch/parents)



Brochures d'information